

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M<sup>lre</sup>  
NIVERLET, libraires;  
A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 16 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.  
6 heures 14 minut. soir, Omnibus.  
4 — 11 — — Express.  
4 — 11 — matin, Express-Poste.  
9 — 48 — — Omnibus.  
Départ de Saumur pour Angers.  
8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.  
1 heure 59 minut. soir, Express.  
11 — 51 — matin, Omnibus.  
6 — 6 — soir, Omnibus.  
9 — 11 — — Direct-Poste.  
Départ de Saumur pour Tours.  
7 heures 22 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.  
Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50  
L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Les correspondances et les journaux de Madrid nous donnent quelques explications sur les causes de la retraite de M. Ventura Diaz et sur la suspension des séances des Cortès.

Plusieurs députés fonctionnaires publics ayant voté sur la question de règlement de la chambre des députés d'une manière défavorable au gouvernement, le ministre de l'intérieur, M. Ventura-Diaz a demandé immédiatement la destitution de ces fonctionnaires, parmi lesquels nous citerons : MM. Martinez de la Rosa, vice-président du conseil royal; Gonzalès Bravo, ambassadeur à Londres; Calderon Collantes, membre du tribunal suprême de justice; Posada Herrera, fiscal du conseil royal, etc. Le ministre de l'intérieur demandait, en même temps, que le cabinet prit une allure plus décidée, pour tenir tête énergiquement aux plans des révolutionnaires pour agiter le pays. Les autres ministres n'ayant pas complètement approuvé ses vues, M. Diaz a donné sa démission, et l'on a annoncé que les ministres des finances et de la guerre étaient décidés à en faire autant. De là est venue la crise.

Nous savons que la démission de M. Ventura Diaz a été acceptée et qu'il a été remplacé *ad interim* au ministère de l'intérieur par M. Fernandez de la Hoz, ministre de grâce et justice, qui est déjà entré en fonctions. Mais, pendant que le cabinet était incomplet, et que les ministres se trouvaient dans la nécessité de faire de fréquents voyages à Aranjuez; ayant besoin de préparer, en outre, un programme de politique plus net pour les Cortès, il a été résolu que les séances de celles-ci seraient provisoirement suspendues. La suspension ne durera que très-peu de jours, nous dit la *Espana*, « elle n'a pas d'autre objet que celui qui vient d'être indiqué » Acceptons l'explication et ne chicanons pas les assurances de la feuille optimiste.

Quoiqu'il en soit, c'est dans la séance du 5 que la suspension des travaux parlementaires a été prononcée; après l'adoption du procès-verbal, M. Isturitz, président du conseil, est venu en grand costume au banc ministériel, et, ayant demandé la

parole, a donné lecture d'un décret royal qui suspend les séances pour un temps indéterminé. Il est bon de remarquer, en outre, que le décret, moins explicite que la *Espana*, n'indique pas les motifs de la décision. Ajoutons que la séance a été levée aussitôt et qu'on est toujours, officiellement du moins, sous le coup du même mystère.

Le général San-Miguel a offert sa démission de capitaine des hallebardiers; la reine n'a pas voulu l'accepter. On dit que le général O'Donnell se rendra à l'étranger. D'autres incidents suivront sans aucun doute. La crise ne paraît donc pas finie. — Havas.

On lit dans le Constitutionnel :

Le décompte du scrutin pour la 5<sup>e</sup> circonscription de Paris a donné les résultats suivants :

M. Picard. . . . . 10,404 voix.  
M. Eck. . . . . 8,982

Le nombre des électeurs inscrits étant de 30,503, on voit que plus du tiers n'a pas pris part au scrutin; et ce ne sont pas les amis de M. Picard qui ont négligé d'user de leur droit, car, depuis le dernier vote, il a gagné près de 2,000 voix, et M. Eck 200 seulement. — L. Boniface.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Londres, 10 mai. — Le marché des fonds publics était lourd. Dans la cité, on paraît craindre quelque échec pour le ministère dans les questions qui seront prochainement discutées dans le parlement.

Londres, 10 mai (7 heures). — Aujourd'hui dans la chambre des communes, M. Cardwell a annoncé qu'il présenterait jeudi prochain sa motion tendant à ce que la chambre, sans émettre son opinion sur la proclamation de lord Canning, exprime son regret de la publication de la dépêche de lord Ellenborough, qui doit avoir pour effet d'affaiblir la position de lord Canning.

La motion de lord John Russell, que la chambre maintienne la clause favorable aux juifs, qui a été rejetée dernièrement par la chambre des lords, passe à la majorité de 263 voix contre 150.

Dans la chambre des lords, lord Shaftesbury annonce qu'il présentera une motion semblable à celle de M. Cardwell.

Vienne, 10 mai. — On mande de Raguse que le vapeur turc *Silistria* et un vaisseau de ligne ayant à bord 3,500 hommes et 12 pièces de campagne, placés sous le commandement de Sassan-Pacha, sont entrés dans le port de Klek.

Londres, 11 mai. — Sir Henri Bulwer est nommé ambassadeur d'Angleterre à Constantinople.

Le *Morning-Herald* dit que si le ministère est battu sur les motions de lord Shaftesbury et de M. Cardwell, le parlement sera certainement dissous.

Madrid, 10 mai. — Les conférences au sujet des relations postales entre l'Espagne et l'Angleterre sont closes. On compte sur la prompt conclusion du traité.

Londres, 11 mai. — Dans la chambre des lords, une conversation s'est engagée entre lord Malmesbury et lord Alderley, sur la question de savoir auquel des deux gouvernements, de lord Palmerston ou de lord Derby, incombait la responsabilité du non résultat des négociations ouvertes avec l'Autriche pour l'établissement du télégraphe de Corfou.

Dans la chambre des communes, lord John Russell a proposé la nomination d'un comité afin de conférer avec la chambre des lords sur le serment des juifs.

M. Duncombe a demandé que M. de Rothschild fit partie de ce comité; mais la chambre, ne voulant pas décider à l'improviste ces résolutions que leur auteur affirmait être parfaitement régulières, en a ajourné la discussion. — Havas.

Les journaux de Londres publient la dépêche télégraphique suivante, donnant des nouvelles de l'Inde et de la Chine :

« Le 8 avril, une forte armée s'est dirigée sur Bareilly.

» On regarde comme inévitable une campagne pendant les chaleurs dans le Rohilkund.

» Le 13<sup>e</sup> régiment, envoyé au secours d'Azim-

FEUILLETON

UNE HAINE A BORD.

DEUXIÈME PARTIE.

SOEUR AGLAË.

(Suite.)

Après un feu roulant de grossières plaisanteries, qui achevèrent de remettre le vieil employé en belle humeur, Fargeolles pour être sûr du consentement du pauvre homme, lui présentait l'affaire sous un aspect plaisant.

— Mais enfin, mon cher, quel est votre compère, compagnon et co-batailleur? demanda l'agent-comptable.

— Renaud! répondit Fargeolles. Je vais vous envoyer son témoin; vous lui direz sans rire que mon arme est le sabre d'abordage. C'est plus drôle, nous aurons l'air de croquemitaines. Voyez-vous la mine du père la Rizière quand nous entrerons chez lui avec nos cuillers à pot comme une bande d'écumeurs.

Les matelots donnent le nom de cuillers à pot aux sabres d'abordage, à cause de la forme arrondie de la coquille noire qui garnit la poignée.

— Ainsi, c'est convenu, bonne nuit; à quatre heures

et demie, vous serez réveillé en même temps que moi... dit Fargeolles sans entrer dans plus de détails.

— Mais.... mais.... dites donc?... s'écria l'écrivain.

La porte était fermée, et l'enseigne, son bougeoir à la main, allait attendre dans sa chambre, le témoin de Jules, quand il fut accosté par Desbagues que son adversaire lui envoyait.

— Je suis, dit l'élève après avoir salué l'officier, c'est-à-dire j'ai l'honneur d'être le témoin de M. Renaud.

— Grand bien vous fasse un tel honneur! murmura Fargeolles.

— Et je viens vous demander quel est le vôtre.

— C'est le commissaire, qui voit tout, qui sait tout, etc., répondit l'officier en fredonnant de la manière la plus in-olente; puis il s'enferma brusquement dans sa chambre, après avoir indiqué du geste celle du debonnaire administrateur.

— Mon Dieu! Seigneur! qui est là?

— Desbagues, Commissaire.

— Entrez! mais que voulez-vous! laissez-moi allumer ma bougie. Que diable! on ne peut plus dormir.

— Trois mots, Commissaire; inutile de chercher votre briquet. Quels sont les armes, l'heure et le lieu désigné?

— Quoi? comment! que dites-vous?

— N'est-vous pas le témoin de M. Fargeolles pour son duel avec M. Renaud?

— Mais... pas précisément. C'est que... je n'ai pas tout à fait accepté.

— L'êtes-vous, oui ou non?

— Je ne dis pas non.... — Je ne dis pas oui non-plus.

— Enfin, pouvez-vous répondre à mes questions?

— Permettez! c'est selon, jusqu'à un certain point.

— Eh bien! l'heure?

— Cinq heures du matin, je crois, oui, cinq heures... on poussera du bord aussitôt après le branlebas. C'est trop tôt, beaucoup trop tôt décidément! on ne déjeune pas à cette heure là chez M. de la Rizière.

— Oh! pour ça, l'usage ici est de se battre derrière le jardin du Roi, c'est connu, et d'ailleurs c'est tout près de chez M. de la Rizière, et vous concevez...

La scène devenait de plus en plus singulière.

Desbagues remplissait sa mission avec la gravité convenable; l'agent-comptable s'entêtait à faire sans cesse allusion au déjeuner et à l'habitation de M. de la Rizière. L'élève demanda enfin quelles étaient les armes choisies par Fargeolles.

— C'est le sabre d'abordage, répondit l'écrivain; il paraît que la farce sera excellente et que M. de la Rizière....

— Que dites-vous donc? s'écria Desbagues impatienté.

ghur, a eu à soutenir une violente lutte. Il a eu vingt-cinq morts ou blessés. A la date du 7, Seaton a rencontré les rebelles et les a défaits, leur prenant trois canons.

» Lucknow est tranquille; on n'y voit pas un seul homme armé.

» Le 4<sup>e</sup> régiment de cavalerie légère du Bengale, fort de 160 hommes, a été jugé par un conseil de guerre à Umballah. 50 hommes ont été condamnés à être pendus et le reste à la transportation perpétuelle.

» Tout était tranquille en Chine. Lord Elgin était arrivé à Ningpo. L'amiral Seymour avait quitté Hong-Kong le 21 mars, se rendant à Shanghai. Le général Stranbensee était de retour à Canton.

#### FAITS DIVERS.

Nous lisons dans le *Journal de Toulouse*, du 10, la note communiquée qui suit :

« Les nouvelles, données par la correspondance de Paris et la *Gazette de France*, sur la santé de M. le maréchal Bosquet, sont heureusement inexactes. S. Ex. va beaucoup mieux, les forces reviennent tous les jours, et, dans peu de temps, M. le maréchal pourra quitter Paris. »

— Un décret du 23 février 1852, avait institué un prix de 50,000 francs en faveur de l'auteur de la plus utile application de la pile de Volta, et avait fixé à cinq ans le terme du concours. Un arrêté du 7 février 1857 a réuni une commission chargée d'examiner les travaux qui seraient présentés pour disputer le prix, et, dans un rapport qu'il vient de présenter à l'Empereur, M. le ministre de l'instruction publique et des cultes fait connaître qu'après les investigations les plus consciencieuses, aidées de toute l'expérience, de tout le savoir qui peuvent assurer l'autorité d'un jugement, cette commission n'a pas pensé qu'il y eût lieu à décerner le prix. Elle a constaté toutefois d'estimables efforts; elle espère qu'un ajournement pourra permettre à des résultats plus complets de se produire, et le ministre se fait son interprète en demandant à l'Empereur d'ouvrir de nouveau le concours pour une période de cinq ans.

« Tel est, dit M. Rouland, le vœu exprimé par la commission dans le rapport qu'elle m'a adressé par l'organe de son président, M. Dumas, et que j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Majesté. Plusieurs concurrents trouveront une précieuse récompense dans les éloges que ce rapport donne solennellement à leurs travaux; quatre d'entre eux y sont particulièrement signalés : MM. Ruhmkorff, Froment, Duchenne de Boulogne et Middeldorff. Il appartient à M. le ministre des affaires étrangères de proposer en faveur de MM. Ruhmkorff et Middeldorff, à raison de leur nationalité, les récompenses dont ils sont dignes. En ce qui me concerne, je prie Votre Majesté de vouloir bien décerner à MM. Froment et Duchenne de Boulogne une médaille d'encouragement commémorative du concours, et, en outre, d'accorder à M. Duchenne, qui n'est pas encore membre de la Légion d'Honneur, la croix de chevalier de l'ordre. »

Trois décrets sont publiés à la suite du rapport.

Le sabre d'abordage ? mais ça n'a pas de sens, on ne se bat pas au sabre d'abordage ! Et puis que vient faire ici M. de la Rizière ?

— Et le déjeuner ? dit l'agent-comptable en s'efforçant de donner à son accent une expression de finesse.

— Quel déjeuner ?

— Le déjeuner de réconciliation.

— De réconciliation ! répéta l'élève. Il s'agit, Monsieur, d'un duel sérieux après de graves insultes. Ne vous moquez pas de moi, je vous prie !

— Je ne me moque jamais de personne, monsieur Desbagues, dit amicalement le commissaire. Croyez-vous qu'il y ait quelque chose de sérieux dans tout ceci ?

— C'est très-sérieux, je vous le répète, et je ne comprends pas qu'on parle de sabres d'abordage.

— Grand Dieu ! serait-il vrai ! mais je n'entends point jouer le rôle de témoin dans une affaire véritable.

— A la question, s'il vous plaît. Si vous ne voulez plus être le second de Fargeolles, expliquez-vous-en avec lui. Quant à moi, je tiens à savoir s'il a été parlé de quelque autre arme que de sabres d'abordage.

— D'aucune autre, je vous le jure, dit piteusement le vieil employé.

— Alors, Commissaire, je vous souhaite bien le bonsoir.

Desbagues alla aussitôt frapper à la porte du chirurgien-

L'un prolonge le concours de cinq ans; le 2<sup>e</sup> porte qu'une médaille d'encouragement commémorative du concours ouvert par décret du 23 février 1852 entre tous les auteurs des plus utiles applications de la pile de Volta sera décernée, au nom de Sa Majesté, à MM. Froment et Duchenne de Boulogne.

Le 3<sup>e</sup> décret nomme M. Duchenne de Boulogne chevalier de la Légion d'Honneur.

— On lit dans l'*Indépendance Espagnole* du 6 mai :

« Une jeune fille passait hier soir dans la rue Impériale, à l'heure où les gamins de Madrid sortent de l'école. — L'immense rotundité de ses jupes, les mouvements cadencés de ce pompeux étalage de soie doublée de crinoline, attira bientôt l'attention des espiègles qui l'entourèrent d'un cercle fantastique, où se célébraient les vertus et mérites des *Mirinaque* par des chants, des cris et des hurlements qu'aucune musique ne saurait rendre et qui nous obligèrent à boucher nos oreilles, complètement assourdis par ce concert infernal. Jugez du trouble de la pauvre jeune enfant dont les joues étaient devenues plus rouges que le carmin le plus vif, et dont les yeux se remplissaient de larmes. Il lui était impossible de briser ce cercle de petits démons qui l'étonnaient en lui brisant le cœur. Heureusement pour elle, que deux municipaux du voisinage, éveillés par hasard de leur longue sieste, et peut-être aussi par le susdit concert monstre qui rugissait à leurs côtés, sont accourus sur les lieux et ont délivré de sa prison vivante la jeune et intéressante captive qui a pu dès-lors poursuivre sa promenade. — O crinoline ! en fais-tu des victimes !... »

— UNE RECETTE DE MÉNAGE. — LE POT-AU-FEU.

Nous empruntons la recette suivante au numéro du *Gourmet* du 18 avril :

Rien n'est plus simple que de faire un bon *pot-au-feu*, et, cependant, rien n'est plus rare que de manger un bon potage et du bon bœuf bouilli.

Pourquoi ?

Parce que la meilleure ménagère met et conduit son *pot-au-feu* par routine, comme elle l'a vu faire à d'autres, sans l'avoir jamais raisonné. C'est pour cela que, sur trois *pot-au-feu*, on en obtient un bon, un médiocre et un autre détestable. Il est évident que c'est le hasard qui fait le succès, plutôt que la science du raisonnement.

Si la viande est dure et le bouillon sans saveur, vous accusez aussitôt le boucher de vous avoir fourni une mauvaise qualité de viande, tandis qu'il ne faut accuser que votre coupable incurie.

Sachez-donc une fois pour toutes que le *pot-au-feu* est la base de la bonne cuisine.

Puisque avec un bon bouillon, on obtient un bon consommé, et qu'avec un bon consommé on obtient les bonnes sauces avec lesquelles se font les bons ragoûts, faisons donc de bon bouillon.

Le *Gourmet* entend qu'à l'avenir tout le monde puisse se régaler de son *pot-au-feu*.

Recette :

Déposez dans une marmite deux livres de bœuf et ajoutez-y deux litres d'eau froide; placez votre marmite sur un feu doux, de façon à ce que l'eau, en s'échauffant peu à peu, puisse dilater graduellement les fibres de la viande et dissoudre la gélatine des

os et des nerfs qu'elle renferme; écumez doucement et ajoutez ensuite un peu de sel, deux carottes, un navet, un oignon piqué d'un clou de girofle, une branche de céleri et deux poireaux, dont vous formerez un bouquet, et complétez cet assaisonnement par une demi-gousse d'ail ou un peu de muscade râpée, si vous en aimez le goût. Faites doucement repartir la marmite, et laissez-la mijoter sans interruption pendant cinq heures; retirez les légumes et le bœuf, dégraissez et trempez votre soupe. Le bouillon doit toujours être tenu doux de sel.

Ainsi composé et soigné, et coloré au caramel, le bouillon ne peut manquer d'être excellent et le bouilli tendre et de bon goût.

On pourra perfectionner ce *pot-au-feu* par l'addition d'un morceau de jarret de veau, d'un os de jambon ou de débris de volaille rôtie; mais, tel qu'il est décrit, il ne peut manquer d'être parfait, si les sages lois de la cuisson ont été bien observées.

Mais si, au contraire, la marmite est placée sur un feu ardent et abandonnée à elle-même, loin de se dissoudre, l'albumine se coagule et se durcit, et l'on n'obtient plus qu'un bouilli dur et un bouillon sans succulence.

— DU CHOIX DE LA VIANDE. — Voulez-vous savoir si votre boucher ne vous vend pas de la vache et du taureau pour du bœuf, notez bien les renseignements suivants :

La chair du bœuf doit être fine, douce, d'un rouge agréable et légèrement marbrée de veines blanches; si la graisse est d'un blanc jaunâtre, c'est un signe de jeunesse et de bon état.

La viande de vache est d'un grain plus serré et d'un rouge moins vif; la graisse en est toute blanche.

La chair du taureau est encore plus serrée que la vache et d'un rouge noirâtre; sa graisse très-jaune, très-dure, a toujours une assez forte odeur de rance.

Après de semblables indications il sera difficile à Messieurs les bouchers de servir des vessies pour des lanternes.

— Le dernier numéro du *Monde illustré*, du 8 mai 1858, contient les gravures et les articles suivants :

TEXTE. Courrier de Paris, par Jules Lecomte. — Raz de marée, par Maxime Vauvert. — Le chasseur Cumming, par Fulgence Girard. — Le Jardin des Champs-Élysées, par Léo de Bernard. — Le *Nautilus*, par J. Roquencourt. — Le Château de Coucy, par de Barthélemy. — La Fontaine de la place Saint-Michel, par François Lacour. — Bal de l'Hôtel-de-Ville, par Maxime Vauvert. — Inauguration de la statue équestre de Napoléon III, à Bordeaux, par Léo de Bernard. — Courses du bois de Boulogne, par M<sup>me</sup> Roger de Beauvoir. — Courrier du Palais, par Petit-Jean. — Scènes funèbres des îles d'Hyères, par Mac Vernoll. — Souvenir des Pyrénées, par G. Maurice. — Le steamer la *Victoria*, par Mac Vernoll. — Les Myopotames, par F. G. — Sciences, beaux-arts, travaux publics, par Ch. d'Argé. — Théâtres, par Ch. Monselet. — Chronique musicale, par Albert de Lasalle. — Feuilleton : *Le Capitaine Richard*, par Alexandre Dumas.

GRAVURES. Jardin anglais des Champs-Élysées. —

une parole jusqu'au moment où l'on toucha terre. Le commissaire, le plus vieux navigateur de la bande, connaissait Saint-Denis : il servit de guide jusqu'au lieu désigné. Papillon, pliant sous le faix, suivait à quelques pas. Il faisait à peine jour : la ville était encore silencieuse, la campagne déserte. L'habitation de M. de la Rizière s'élevait à peu de distance.

Le chirurgien s'arrêta le premier, afin d'indiquer qu'il se regardait comme étranger à ce qui aurait lieu. Jules et Desbagues ne tardèrent pas à faire halte. Papillon les rejoignit et déposa son ballot à côté d'eux. Puis à un signe de son maître, il l'ouvrit et en tira deux sabres d'abordage que l'enseigne remit à l'élève en lui disant :

— Je vous fais faire aujourd'hui une corvée bien pénible, mon cher Desbagues, recevez encore une fois mes vifs remerciements.

— C'est inutile, dit l'élève; j'ai accepté de grand cœur, je ferai de mon mieux pour vous servir ainsi que vous l'entendez.

— Pas de concessions, vous le savez, je ne rétracte rien, absolument rien; je n'accepte pas même de réparation : il n'y a qu'une manière de vider cette affaire.

— Très-bien ! dit Desbagues en serrant la main de Jules.

Fargeolles et le commissaire avaient fait halte de leur côté.

— Vous tremblez comme une plume en temps de ré-

major; il le trouva accoudé sur un livre de médecine et travaillant encore malgré l'heure avancée de la nuit. Après une courte conférence, il remonta sur le gaillard où Jules avait fait faction à sa place, pendant qu'il remplissait sa mission de porteur de paroles.

A cinq heures du matin, le lieutenant Labranche était déjà sur le pont depuis longtemps; il faisait disposer les objets nécessaires pour le nettoyage intérieur du navire; on mettait à la mer les canots qui avait passé la nuit suspendus aux flancs de la corvette. L'activité commençait à renaitre. Ce ne fut pas sans étonnement que le vieil officier vit apparaître successivement Fargeolles, Jules Renaud, Desbagues, le commissaire et le chirurgien, qui vinrent tour à tour le saluer et le prévenir de leur intention d'aller à terre. Toutefois il expliqua leur démarche par le désir de visiter sans retard le pays nouveau où ils étaient arrivés la veille, et comme M. de Kergal avait affranchi son état-major de l'obligation réglementaire de demander la permission de s'absenter, le lieutenant mit immédiatement un canot à leur disposition.

A l'avant de cette embarcation se trouvait Papillon, qui y était descendu par ordre de Jules avec un sac où se trouvaient emballées les singulières armes choisies pour le combat. Jules et Desbagues portaient d'ailleurs l'épée au côté, mais Fargeolles avait affecté de se mettre en bourgeois. Cette circonstance ne l'empêcha pas de s'asseoir à la place d'honneur dans le canot, où il ne fut pas dit

Le *Nautilus*. — Coup de vent à l'île de la Réunion. — Sir Gordon Cumming. — Château de Coucy. — Bal de l'Hôtel-de-Ville. — Illumination de l'esplanade de Tourny, à Bordeaux. — Catastrophe à bord du *Suffren*: Bénédiction des cercueils; convoi funèbre. — Usine de Saint-Mamet. — Le steamer la *Victoria*. — Les Myopotames du Jardin des Plantes. — Gavarni: Histoire de politique. — Rébus.

On s'abonne à Paris, à la Librairie Nouvelle, 15, boulevard des Italiens.

Le *Monde illustré* se vend au numéro chez tous les libraires de notre ville, chargés de recevoir également les abonnements.

## CHRONIQUE LOCALE.

Deux décrets impériaux, rendus sur la proposition de M. le ministre de l'intérieur, viennent d'apporter quelques changements dans la classification actuelle des préfectures et des sous-préfectures.

A partir du 1<sup>er</sup> juin prochain, trois préfectures de 3<sup>e</sup> classe, celles des Côtes-du-Nord, de la Manche et de l'Oise, sont élevées à la 2<sup>e</sup> classe; deux sous-préfectures de 2<sup>e</sup> classe, celles de Saumur et de Saint-Malo, sont élevées à la 1<sup>re</sup> classe, et les sous-préfectures de 3<sup>e</sup> classe qui suivent, passent à la 2<sup>e</sup>: Belley, Montluçon, Pamiers, Milhau, Epernay, Montélimar, Saint-Claude, Mayenne, Thionville, Tournon, Saint-Gaudens, Montbrison, Avesnes, Etampes, Corbeil, Pontoise, Mantes, Provins, la Flèche, Orange et Saint-Dié.

Dans un rapport à l'Empereur, M. le général Espinasse expose les motifs de ces changements.

La classification actuelle des préfectures comprend, en dehors de celle de la Seine, dix préfectures de 1<sup>re</sup> classe, vingt préfectures de 2<sup>e</sup> classe et cinquante-cinq de 3<sup>e</sup>.

Parmi les départements qui composent cette troisième catégorie, il en est plusieurs dont la population, la richesse agricole, l'activité commerciale et industrielle ont acquis une importance telle qu'il n'est pas possible de les laisser plus longtemps assimilés aux préfectures qui occupent un rang de beaucoup inférieur.

Déjà nos prédécesseurs ont provoqué des décrets qui ont attribué la 2<sup>e</sup> classe personnelle aux titulaires actuels de trois préfectures importantes de 3<sup>e</sup> classe: les Côtes-du-Nord, la Manche et l'Oise. Je crois devoir, dans l'intérêt du service, proposer à Votre Majesté de rendre ces dispositions permanentes, en attribuant la classe supérieure, non plus à la personne du préfet, mais au département lui-même.

La classification des sous-préfectures présente aussi certaines anomalies sur lesquelles j'appellerai l'attention de Votre Majesté. D'une part, les sous-préfectures de 1<sup>re</sup> classe sont en plus grand nombre que celles de 2<sup>e</sup>; d'une autre, la 3<sup>e</sup> classe comprend deux cent onze arrondissements, dont quelques uns ont autant d'importance que certains arrondissements d'un rang supérieur.

Pour diminuer autant que possible ces inégalités, j'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté d'élever deux sous-préfectures de la 2<sup>e</sup> classe à la 1<sup>re</sup>, et vingt-et-une autres de la 3<sup>e</sup> classe à la 2<sup>e</sup>.

Le projet de décret ci-joint contient l'énumération des sous-préfectures sur lesquelles j'ai cru devoir faire porter mes propositions. Votre Majesté remarquera que les deux qui seraient élevées à la 1<sup>re</sup> classe sont: Saumur, où se trouve placée l'École impériale de cavalerie, et Saint-Malo, qui, par son extrême proximité d'une ville d'égale importance, Saint-Servan, crée pour le sous-préfet une situation exceptionnelle. Quant aux sous-préfectures désignées pour la 2<sup>e</sup> classe, les unes comptent plus de 140,000 âmes de population dans l'arrondissement, ou plus de 10,000 habitants au chef-lieu; d'autres sont sièges d'évêchés; d'autres, enfin, se trouvent dans un rayon rapproché de Paris.

Les différentes mesures que je viens d'avoir l'honneur de soumettre à Votre Majesté me paraissent répondre à des besoins depuis longtemps signalés; elles auraient d'ailleurs l'avantage d'augmenter pour les préfectures et les sous-préfectures le nombre des postes d'avancement, et de donner ainsi plus de latitude pour récompenser les fonctionnaires qui se distingueraient par leurs services. (Moniteur.)

L'inspecteur d'Académie rappelle aux jeunes gens qui demandent à être admis à l'École normale primaire d'Angers, pour la rentrée prochaine, qu'ils doivent se faire inscrire dans ses bureaux, à la préfecture, et que l'inscription n'est régulière qu'autant que le candidat a déposé les pièces suivantes:

- 1<sup>o</sup> Son acte de naissance;
- 2<sup>o</sup> Un certificat de médecin constatant qu'il a été vacciné ou qu'il a eu la petite vérole, et qu'il n'est atteint d'aucune infirmité, ni d'aucun vice de constitution qui le rendent impropre à l'enseignement;
- 3<sup>o</sup> Engagement légalisé de servir pendant dix ans au moins dans l'instruction primaire publique; s'il est mineur, le candidat produira en outre une déclaration aussi légalisée de son père ou de son tuteur l'autorisant à contracter cet engagement;
- 4<sup>o</sup> Une note signée de lui, indiquant le lieu ou les lieux qu'il a habités depuis l'âge de quinze ans;
- 5<sup>o</sup> Des certificats de moralité délivrés, tant par les chefs des écoles auxquelles il aura appartenu, soit comme élève, soit comme sous-maître, que par MM. les maires et MM. les curés des communes où il a résidé depuis l'âge de quinze ans.

Pour chronique locale et faits divers: P.-M.-E. GODET.

## MÉTÉOROLOGIE.

Des observations météorologiques faites à Saumur, pendant le mois d'avril 1858, font connaître que la plus grande chaleur s'est fait sentir les 22 et 23, le thermomètre centigrade étant monté à 26 degrés au-dessus de zéro; le minimum de température s'est fait remarquer le 12, le thermomètre étant descendu à 5 degrés au-dessus de zéro; la température moyenne du mois est + 13 degrés 132.

Le baromètre a atteint son maximum d'élévation le 24, étant monté à 764 millimètres 6 dixièmes; son plus grand abaissement, qui est 744 millimètres 1 dixième, a été observé les 1<sup>er</sup> et 30, et sa hauteur moyenne est 754 millimètres 35.

L'aspect du ciel, observé trois fois par jour, a été clair 19 fois, nuageux 44, et couvert 27; total 90.

Pendant le mois, il y a eu 7 jours de beau temps et 3 de très-beau temps; il y a eu 11 jours de pluie qui ont donné 47 millimètres 7 dixièmes d'eau, ou 47 litres 7 décilitres par chaque mètre carré de la surface du sol.

Le vent, observé deux fois par jour, a été nord 6 fois; nord-est 6; est-nord-est 8; est 5; sud-est 4; sud-sud-est 1; sud 4; sud-sud-ouest 2; sud-ouest 3; ouest-sud-ouest 2; ouest 10; ouest-nord-ouest 2 et nord-ouest 7; total 60.

Vent moyen 14, grêle 2, gelée blanche 1, orage 1, tonnerre 1 et halo 2.

Les eaux de la Loire marquaient à l'échelle du pont Cessart 1 mètre 72 centimètres le 2 avril; 1 m. 86 c., le 6; 1 m. 80 c., le 11; 1 m. 16 c., le 15; 1 m. 52 c., le 20; 1 m. 28 c., le 24 et 1 m. 06 c., le 29.

Saumur, le 7 mai 1858.

Louis RAIMBAULT, vétérinaire.

## ÉTAT CIVIL du 16 au 30 avril.

**NAISSANCES.** — 19, Marie-Louise Hattingen, montée du Fort; — 20, Mathilde-Louise-Jeanne Malo, place de l'Hôtel-de-Ville; — 21, Augustine Bougouin, rue de la Visitation; — 24, Louise-Hermance Moussy, rue du Petit-Pré; — 27, Romain-Jules Ollivier, rue de la Visitation; — 28, Henri-Joseph-Eugène Choyer, place des Récollets.

**MARIAGES.** — 19, Joseph Gabiller, meunier, a épousé Jeanne-Marie Retiveau, domestique, tous deux de Saumur; — Antoine Petit, fondeur, a épousé Virginie Vanard, lingère, tous deux de Saumur; — François-Agnilas Fénéant, cordonnier, a épousé Virginie Fazi, corsetière, tous deux de Saumur; — Jacques Pinet, propriétaire, a épousé Caroline Marquis, chapelière, tous deux de Saumur; — 21, Pierre-Charles Rousseau, employé de l'octroi, a épousé Augustine Masson, sans profession, tous deux de Saumur; — Pierre-Jacob Wilmot, employé de l'octroi, a épousé Victoire Alexandre, revendeuse, tous deux de Saumur; — Eugène-Sébastien Beauvais, garçon marchand de chevaux, a épousé Henriette Gendron, couturière, tous deux de Saumur; — 26, Jean-Jacques Vuizan, musicien de deuxième classe à l'École, a épousé Pauline Marquis, couturière, tous deux de Saumur; — 28, Alphonse-Pierre-Benjamin Collas, commis négociant à Tours, a épousé Marie-Ursule Gerberon, marchande de nouveautés, à Saumur.

**DÉCÈS.** — 17, Valentin Taillebois, 8 ans, rue des Basses-Perrières; — 22, Jeanne Boreau, propriétaire, 58 ans, célibataire, rue Saint-Pierre; — 23, Renée Guiot, 51 ans, propriétaire, femme Mollet, rue de l'Hôtel-Dieu; — 24, Emile Peigné, 1 mois, rue de Fenet; — 26, Alfred Emilly, compositeur en imprimerie, 22 ans, célibataire, Grand-Rue.

## BOURSE DU 11 MAI.

5 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 69 80.  
4 1/2 p. 0/0 baisse 30 cent. — Fermé à 95 00

P. GODET, propriétaire-gérant.

glement de comptes, disait l'officier à l'agent-comptable.

On reconnaît le plumitif. Tranquillisez-vous.

— Mais c'est que l'affaire tourne au tragique, si j'avais su....

— Vous auriez abandonné peut-être.

Le vieil écrivain se troubla et reprit d'une voix étouffée:

— Je n'ai pas dit cela pourtant....

— Calmez-vous donc, vous dis-je. Voici Desbagues qui vient en ambassade; vous l'écouteriez attentivement et vous viendrez me rapporter les excuses de Jules Renaud; je serai indulgent, j'ai envie d'être bon prince ce matin.

Fargeolles s'éloigna, Desbagues s'approcha du commissaire.

— Voici les sabres d'abordage, lui dit-il, ils sont parfaitement semblables; choisissez celui que vous voudrez. Faites remarquer cependant à votre partie que nous avons aussi des épées d'égale longueur, et que si elle préfère une épée moins ridicule dans la circonstance présente rien n'est plus facile.

Le commissaire ne comprit pas d'abord, toutefois après un moment de silence:

— Vous ne nous apportez donc pas des excuses? dit-il timidement.

— Pas la moindre, Monsieur; mon ami n'est venu ici que pour se battre.

— Diable! mais enfin, il me semble que des collègues, d'anciens camarades, des marins français, pourraient.... Voyez-vous, jeune homme, je suis pour les accommodements. Pas d'effusion de sang; la paix, c'est mon système. Si M. Renaud voulait céder un peu....

— Paroles perdues, Commissaire, résignez-vous à choisir un sabre; allez trouver M. Fargeolles et rendez-moi réponse.

— Voyons! n'y aurait-il pas quelque moyen....

— Aucun, Monsieur; j'ai rempli mon devoir, remplissez le vôtre.

Fargeolles attendait d'un air calme l'issue de la conférence; il clignait des yeux et souriait méchamment. Jules était violemment agité, mais parfaitement maître de lui. La perplexité du paisible écrivain était comique; il pesait et mesurait entre eux les sabres, comme s'il eût espéré trouver dans leur différence une fin de non recevoir.

— Celui-ci est plus lourd, celui-là est plus long, disait-il.

Ils sont pareils, répondit Desbagues; au résumé, prenez celui que vous voudrez et finissons-en.

Il fallut bien se résigner à faire un choix.

L'élève remit à Jules le sabre qui lui restait; le commissaire alla présenter l'autre à Fargeolles.

— Il m'a chargé de vous proposer l'épée; qu'en pensez-vous?

— Ne vous ai-je pas dit que le sabre d'abordage était plus drôle?

— Drôle! fit le commissaire en réfléchissant. Au fait, si ce n'est qu'une farce pour m'attraper, j'entends très-bien la plaisanterie, moi....

Fargeolles un peu embarrassé par la tournure que prenaient les choses, et dans la crainte peut-être de perdre son témoin, le confirma dans son erreur.

— Tu as deviné, finot, dit-il, on ne veut que s'égayer à tes dépens; prends ta revanche, ne fais semblant de rien et dis résolument que je veux me battre au sabre. Va, le déjeuner tient toujours.

Le commissaire, convaincu, s'avança d'un air dégagé sur le terrain, déclara qu'on se battrait au sabre et qu'on pouvait faire aux deux antagonistes le signal de marcher l'un sur l'autre.

Fargeolles fit quelque pas en avant, se mit en garde et attendit Jules, qui vint à lui. Les fers se heurtèrent.

— Holà! hé! prenez donc garde, s'écria le vieil employé, vous allez vous blesser!

— Taisez-vous donc, Commissaire, dit Desbagues, qui l'épée à la main présidait au duel.

— Allons, allons, Messieurs, la plaisanterie a assez duré; je sais qu'on se moque de moi, arrêtez-vous et que tout ceci finisse.

(La suite au prochain numéro.)

Etude M<sup>e</sup> GUÉRIN, huissier-audien-  
cier à Saumur.

### VENTE

Par autorité de justice.

Le dimanche 16 mai 1858, à midi précis, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> PLÉ, commissaire-priseur à Saumur, au domicile du sieur Charles Marchand, dit Rousseau, marchand chapelier, demeurant à Saumur, rue d'Orléans, à la vente publique aux enchères d'effets mobiliers et marchandises sur lui saisis.

Il sera vendu notamment : comptoir, cheminée prussienne, montres vitrées, appareil de gaz, grande quantité de casquettes et de chapeaux, etc.

On paiera comptant. (251)

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

### A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

A titre de licitation,

Le dimanche 16 mai 1858, à midi, en l'étude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur,

### LES IMMEUBLES

Ci-après,

Situés commune de Saint-Lambert-des-  
Levés,

Consistant en :

1<sup>o</sup> Une pièce de terre, nommée les Grandes-Noues, joignant MM. Lair, Girard et Pineau-Gardon, contenant 27 ares 50 centiares.

2<sup>o</sup> Une pièce de terre, nommée la Grande-Ouche, joignant MM. d'Armaillé, Gigot et les héritiers Peltier, contenant 38 ares 50 centiares.

3<sup>o</sup> Un morceau de terre, autrefois en pré, situé au lieu dit la Prairie-du-Jugateau, joignant les terres de la ferme de la Gagnerie, MM. Reveillère, Lecoy et Jamet, contenant 27 ares 50 centiares.

4<sup>o</sup> Un pré, situé au lieu dit le Marais-de-Jugateau, ou des Montis, contenant 44 ares 10 centiares.

5<sup>o</sup> Et une parcelle de terre, joignant MM. Pineteau, d'Armaillé et Tessier, contenant 44 ares 40 centiares.

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur. (252)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**2,000 FRANCS**

A donner à rente viagère.

S'adresser audit notaire. (244)

Etude de M<sup>e</sup> FERMÉ, notaire à Chinon.

### A VENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou par parties, Par le ministère de M<sup>e</sup> FERMÉ, notaire à Chinon.

Le dimanche 16 mai 1858, à midi, En la salle de la Mairie de Cravant,

675 hectares 15 ares 69 centiares de landes, faisant partie du RICHARD; Et 34 hectares 14 ares 31 centiares de prés-marais, dits : PALLU, MALVAU, LE MORILLER et NARÇAY;

Le tout situé commune de Cravant, canton de l'Île-Bouchard.

Il sera fait dans ces landes et prés des divisions à la volonté des acquéreurs, et l'on pourra traiter, de gré à gré, avant le jour fixé pour la vente.

Le défrichement de ces landes, traversées en tous sens par des chemins très-praticables, serait peu coûteux, et, pour la majeure partie, la mise en culture serait avantageuse.

Tous ces immeubles appartiennent à M. AUGUY, propriétaire au Mans.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M<sup>e</sup> FERMÉ, notaire à Chinon, dépositaire des titres de propriété. (243)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

### A VENDRE,

Un hectare trente-sept ares de terre labourable,

Affiliée de rangées de vigne, Au Clos-Bonnet, commune de Saumur. S'adresser audit notaire. (62)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

On demande un CLERC. (242)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

### A VENDRE

MAISON,

Rue de la Visitation, n<sup>o</sup> 6.

MAISON,

Rue de la Visitation, n<sup>o</sup> 8.

MAISON,

Rue des Capucins, n<sup>o</sup> 50.

S'adresser audit notaire. (63)

### MAISON

Située rue Beaurepaire,

Anciennement occupée par M<sup>me</sup> veuve Callouard,

A VENDRE OU A LOUER,

PRÉSENTEMENT

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve de FOS-  
LETHEULLE, ou à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur. (236)

SUBSISTANCES MILITAIRES.

### SERVICE DES FOURRAGES.

Le samedi 29 mai 1858, à la Mairie de Saumur, il sera procédé, à trois heures de l'après-midi, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de Luzerne et d'Avoine, à livrer dans le magasin militaire de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire (rue de Bordeaux, n<sup>o</sup> 2), où le public sera admis à en prendre connaissance. (253)

### PORTION DE MAISON

Située rue du Petit-Maure, près la Caisse d'épargne

### A LOUER

Pour la St-Jean prochaine.

On fera tous les changements désirables.

S'adresser à M. LEROY, même rue.

### AVIS.

M<sup>me</sup> GUICHARD a l'honneur de rappeler aux dames que son atelier de corsetière est toujours situé place du Marché-Noir, 5, à Saumur. Exerçant depuis longtemps cette profession, elle se trouve en position de faire, aussi bien que possible, et à des prix modérés, tout ce qui se rattache à cette partie de la toilette des dames.

### A VENDRE

Au pair,

SIX ACTIONS

de l'ex-société Préau, Vrignault et C<sup>ie</sup>, Avec faculté d'accepter les statuts de la société qui l'a remplacée et, par suite, les dividendes que cette société pourra donner au mois de mai prochain.

S'adresser au bureau du journal.

### A LOUER

présentement,

DEUXIÈME ETAGE,

Quai de Limoges, n<sup>o</sup> 157.

S'adresser à M. SARTORIS. (245)

### Changement de domicile.

L'étude de M<sup>e</sup> BBAUREPAIRE, successeur de M. Jahan est transférée rue Cendrière, n<sup>o</sup> 8. (226)

### COLLE BLANCHE LIQUIDE.

Cette Colle s'emploie à froid. Elle remplace avec avantage la colle de pâte, la colle forte, la colle à bouche, etc., etc. On peut s'en servir pour carton, porcelaine, verre, marbre, bois, fleurs, etc., etc.

Prix du flacon 50 cent.

Dépôt à Saumur, chez M. LECOT-  
TIER, relieur, rue du Petit-Maure, 12, et à Paris, chez M. GAUDIN, 6, rue Mezières, pour vente en gros.

## LE JOURNAL ILLUSTRÉ DES VOYAGES ET DES VOYAGEURS

ABONNEMENT D'UN AN :

PARIS. . . . . 6 f.

DÉPARTEMENTS. 8

UN NUMÉRO DE 16 PAGES PAR SEMAINE

**10 CENTIMES**

Publié en ce moment :

ABONNEMENT D'UN AN :

PARIS. . . . . 6 f.

DÉPARTEMENTS. 8

**L'Ambassade en Chine** de lord MACARTNEY, avec illustrations prises sur les lieux.

**Le Voyage en Perse** du chevalier CHARDIN, marchand du Roi de Perse.

**Camilla**, Etude de Mœurs Louisianaises, par M. CH. JOBEY.

**Course à Athènes**, par M. A. BROUËT, professeur à l'École impériale de St-Cyr.

### EN VENTE :

Le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> volume, formant la première année de l'abonnement. — Prix du vol. 5 f.; par la poste, 4 fr.

On s'abonne, par un mandat sur la poste, au bureau du journal, 46, rue Saint-Louis, au Marais.

Les numéros se vendent séparément chez tous les marchands d'illustrations.

Vente en gros : à la Librairie Moderne, chez G. Havard, éditeur, boulevard de Sébastopol (rive gauche).

À Bruxelles, chez Brouwet, rue de la Montagne-de-la-Cour. — À Alger, chez Tissier, libraire.

La deuxième année de l'abonnement commence le 1<sup>er</sup> avril 1858.

Les journaux de la correspondance seront servis mensuellement, pour éviter le pli.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Le plus utile pour tous, le plus curieux, le plus amusant et le moins cher de tous les journaux

Deux numéros par semaine  
le jeudi et le dimanche.

BUREAUX  
rue Coq-Héron, 3,  
à Paris.

# L'AUDIENCE,

## BULLETIN DES TRIBUNAUX

CIVILS, ADMINISTRATIFS, CRIMINELS, DE COMMERCE ET DE PAIX.

PARAISANT DEUX FOIS PAR SEMAINE : LE JEUDI ET LE DIMANCHE,

S'adressant non-seulement aux hommes de loi, mais encore à tous ceux qui ont des intérêts à administrer, à régler, à défendre (propriétaires, locataires, fermiers, actionnaires, porteurs de valeurs industrielles, — financiers, manufacturiers, négociants, commerçants, industriels, — acheteurs, vendeurs, etc.), publie, à partir du 1<sup>er</sup> août 1857,

L'HISTOIRE COMPLÈTE ET VÉRIDIQUE DE **VIDOCQ**, ANCIEN CHEF DE LA POLICE DE SURETÉ,  
ÉCRITE D'APRÈS DES DOCUMENTS AUTHENTIQUES ET POUR LA PLUPART ÉMANÉS DE LUI,  
PAR B. MAURICE,

Auteur de *Cartouche*, des *Souvenirs révolutionnaires*, de l'*Histoire des prisons de la Seine*, et l'un des chroniqueurs les plus populaires du PALAIS-DE-JUSTICE.

Les abonnements commencent le 1<sup>er</sup> de chaque mois. — En s'abonnant de suite, on sera certain de recevoir le commencement de l'histoire de VIDOCQ.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre,  
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,